

## Comment payer ma facture reçue de la Mairie ou de la Communauté de communes ?

→ Par internet sur [www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr)

→ Par chèque bancaire libellé à l'ordre du « Trésor public » et à déposer dans la boîte à lettres de la Trésorerie sur le Parking de la Mairie

→ En espèces (300 € maximum) ou par carte bancaire auprès de bureaux de tabac identifiés sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

les buralistes les plus proches acceptant le paiement de votre facture de cantine , d'eau ... sont :

- A Montluel, le tabac presse au 369 rue de la Gare
- A La Boisse, le bar tabac le Seven au 1372 route Nationale
- A Beligneux, le tabac le Valbonne au 2 route de Lyon
- A Miribel, le bar tabac café de la Terrasse au 898 grande rue

→ Le paiement en espèces au guichet de la trésorerie de Montluel n'est plus possible compte tenu de la mise en place du paiement de proximité auprès des bureaux de tabac